

SOMMAIRE

ÉDITO : Intéressement, de l'autre côté du miroir.

Démocratie syndicale :

Une question de proportionnalité.

Bilan social : Des marqueurs clairs.

Inter/Participation : Infos pratiques

AG des actionnaires :

Travailler plus pour payer plus de dividendes.



- 39 % : Ça vient d'où ?

L'intéressement calculé est de 8,33 %. La participation est annoncée à 3,25 %. Ce taux est retranché comme « promis » par l'accord du taux d'intéressement. La perte est donc égale à $3,25/8,33 \times 100 = 39\%$.

Intéressement 2018 : De l'autre côté du miroir !

Chose écrite, chose perdue : - 39 % !

Après des années de « disette », une légère embellie est venue éclaircir le ciel côté portefeuille. Pour annoncer cela, aux sons des trompettes messianiques, un coup de billard à trois bandes est venu porter l'heureuse nouvelle. Le premier de cordée à annoncer l'arrivée des alizés pécuniaires a été la Direction, par une circulaire du 6 mai, précisant, un joli + 15 % pour l'intéressement et un abondement de 600 € possible sur la formule actionnariat classique. À la seconde trompette, nous avons eu droit, dans un tract virevoltant, à la formule « Chose promise, chose due » du syndicat préféré et enfin à la troisième trompette, les 600 € c'est nous, pour l'autre syndicat préféré ! Cela s'appelle une opération de communication croisée. Présenté de la sorte, on pourrait sortir les cotillons. Pour autant, les comptes sont-ils alignés aux résultats d'Axa France ? La réponse est sans conteste bien plus contrastée. Tout d'abord, parce que le résultat opérationnel d'Axa France a progressé en 2018 de 144 millions € en passant de 1,429 milliards d'€ à 1,573 milliards.

Ensuite, parce que cette progression doit se mesurer, à l'aune de la masse salariale 2018, parce que l'intéressement est calculé sur celle-ci. En 2018 elle était proche de 700 millions d'euros. Étant donné que l'intéressement progresse de 1,11 % (8,33-7,22 (résultat 2017)), et qu'il est calculé sur la masse salariale brute, il est facile d'en déterminer le montant. En appliquant les 1,11 % de delta sur la masse salariale (700 000 000 €) on obtient 7,7 millions d'intéressement supplémentaire pour un gain de **144 millions d'€ de résultat opérationnel**. Autrement dit, la restitution par rapport aux gains reste très très modeste. D'autant que le montant non versé l'an dernier aux salariés d'Axa France au titre de la formule « chose écrite chose perdue » et non chose promise chose due de nos amis d'à côté, a été de **24 773 787 €** soit une perte réelle moyenne par salarié de **1 694 €**. Cette année, la perte sera encore du même niveau. En réalité **Axa France** ne restitue pas en termes d'intéressement /Participation la totalité des « gains ». Le montant distribué cette année au cumul Int/Part devrait se situer aux alentours de 57 millions d'€ **soit à peine 3,63 % des richesses** créées (**57 000 000 € / 1 573 000 000 €**). Ce n'est pas normal. Quant aux 600 € annoncés par le syndicat catégoriel, ce syndicat a oublié de préciser que lors de la négociation de l'avenant de l'intéressement, FO a fait une proposition rendue possible par l'évolution réglementaire, une proposition qui ouvrait le champ **de l'abondement unilatéral** (sans apport du salarié) dans le cadre de l'actionnariat salarié. Une proposition plus juste puisqu'elle s'étend à tous sans discrimination de moyens. Une proposition naturellement... non soutenue pour des raisons que chacun appréciera !

Une question de proportionnalité ! ?

La vie nous réserve parfois de drôles de surprises. À croire que l'absence, semble-t-il, crée le vide. De nombreux élus, des deux syndicats majoritaires se demandent pourquoi tel ou telle élu(e) **FO** ne siègent plus ici où là et notamment au CSEC, qui remplace désormais le CCE. Étrange questionnement, lorsqu'on sait que les élus de **FO et de l'UNSA** ont été méthodiquement écartés de la dite instance. Pour mesurer précisément cette anomalie qui éteint la démocratie et fragilise le fonctionnement de l'instance où il paraît que l'absence de membres **FO** ne passe pas inaperçue, c'est très simple.

FO et l'UNSA « pèsent » à eux deux un peu moins de 28 % des suffrages. La CFDT quant à elle, pour donner un exemple, un peu plus de 29 %. L'écart est donc très mince, pour autant il se matérialise au CSEC de manière très marquée puisque **FO et l'UNSA** disposent au cumul que de 2 représentants et la CFDT de... 9 représentants. **La Direction** ne s'en plaint pas, il paraît que l'instance est devenue une chambre d'enregistrements et une autoroute pour leurs projets sans avoir à régler le moindre péage. Du pain béni à l'heure où la transformation de l'entreprise ne se limitera pas à quelques spasmes sporadiques. Une proportionnalité aussi de mise, à en croire les éminences grises du CNI. On vous **laisse** juger. Si tel avait été le cas, **FO et l'UNSA** disposeraient en fonction du nombre de titulaires dont ils disposent, de 11 membres au CNI et non 8 comme aimablement **consenti**. De deux choses l'une, ou ils ne savent pas compter, ou ils prennent vraiment les salariés pour des andouilles. Les deux **peut-être** ! En attendant, le vote des électeurs, que ce soit au CSEC ou au CNI, n'a absolument pas été, ni pris en compte, ni respecté.

Intéressement Participation : Informations pratiques !

Si vous souhaitez percevoir ou investir votre intéressement et ou votre participation vous devez impérativement vous rendre sur le site capaesi.com ou sur l'application AXA ES entre le 5 et le 20 juin. Attention, **en l'absence d'initiative de votre part avant le date limite (20 juin)** la totalité de votre prime d'intéressement sera investie dans votre PEEG AXA Shareplan en Axa €. Pour votre participation, en l'absence de réponse, 50 % sera investi dans votre PERCO et 50 % sur votre PEEG AXA Shareplan Axa €. Pour rappel vous bénéficiez d'un **abondement maximum de 750 € sur votre PERCO** pour un investissement du même montant.

BILAN SOCIAL 2018 : Des marqueurs clairs !

Effectifs permanents : Des chiffres qui donnent la tendance. -3,2 % sur l'ensemble du réseau mais avec un - 15 % sur la population des CCD/CCC. La mue du réseau se poursuit avec en ligne de mire, un réseau en mode club Excellence !

Démissions et ruptures conventionnelles en très fortes progressions : 153 démissions (+20 %) et 89 ruptures conventionnelles (+ 74 %).

Côté salaires : Pour les EB (CCD et CCC) la rémunération **moyenne annuelle** progresse de 111 € pour atteindre (attention au vertige) 32 864 € bruts, pour les EI (RC et animateurs), la rémunération moyenne prend 132 € an pour un montant de 50 762 € (une rémunération moyenne tirée par la rému des animateurs) et enfin pour les Inspecteurs la rémunération moyenne annuelle progresse de 2 248 €/an pour un montant moyen de 90 232 €. Votre travail de producteur n'aura donc pas été inutile pour d'autres. Quant aux 10 plus hautes rémunérations Axa France, elles sont en baisse mais à... **5 397 888 €**. Pas mal et vous ?

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES : LE JACKPOT !

La grande messe Axa s'est tenue le 24 avril dernier au palais des congrès, porte Maillot. C'est au cours de celle-ci que sont notamment présentés et validés différents rapports et autres résolutions dans le cadre de l'assemblée ordinaire ou extraordinaire des actionnaires.

C'est aussi le moment où la rémunération du Président du conseil d'Administration (Denis Duverne), et celle du Directeur Général (Thomas Buberl) sont approuvées au titre de résolutions spécifiques, idem pour la fixation du dividende.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'argent coule à flot, sans bridage et sans soustraction contrairement à ce qui s'impose à nous au titre de l'accord d'intéressement. (Ci-dessous tableau d'évolution du dividende versé par action et montant des bénéfices versés aux actionnaires.

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Dividende par action	0,95 €	1,1 €	1,16 €	1,26 €	1,34 €
Bénéfices redistribués aux actionnaires	2 320 162 843 €	2 670 512 121 €	2 813 172 990 €	3 055 797 046 €	3 249 388 278 €

Quant à notre Directeur Général, c'est en toute discrétion que ses émoluments ont atteint cette année la coquette somme de **5 354 480 €** (hors véhicule de fonction). Une rémunération qui se décompose de la façon suivante : 1 450 000 € de fixe, 1 450 000 € de variable (mais comme son taux de performance globale est estimé à 119 %, on valorise d'autant la base variable ce qui le porte à 1 725 000 €, sans oublier 229 748 € d'options d'actions, 1 577 687 € au titre d'actions de performance et enfin un petit bonus de 372 045 € pour son plan de retraite à cotisations définies. Et pendant se temps là, nous, on... rame !

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT À FO

Cotisations 2019

CCD/CCC : 140 €

RC/ANIMATEURS : 170 €INSPECTEURS : 185 €

Nom.....Prénom.....Adresse.....

Téléphone.....Email..... Fait àSignature

Adhésion à adresser à James JACQUES 24, rue basse 55400 EIX